



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

**THEME : BAUX ET
CONVENTIONS 7**

**OBJET : MISE A
DISPOSITION DES
EXTERIEURS DU QUARTIER
BERWICK AU PROFIT DU
SDIS 05.**



Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
 GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
 DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
 NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.
 BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.
 JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.
 BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Raymond CIRIO.

La commune de Briançon est propriétaire de l'ancienne caserne militaire du 159^{ème} RIA qui compte deux parties respectivement dénommées « Quartier BERWICK » et « QUARTIER COLAUD ».

Considérant la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS 05) qui souhaite disposer d'un emplacement dans l'enceinte du quartier Berwick afin d'y installer un parcours d'entraînement sportif pour les sapeurs pompiers ;

Considérant que le SDIS 05 réalisera à ses frais les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité (marquage au sol, balisage, ...) et s'engage à remettre les lieux en état ;

Et enfin considérant l'intérêt général du SDIS 05, cette mise à disposition peut être consentie à titre gracieux.

Précision étant ici faite que ces dispositions seront applicables au 1^{er} juin 2012.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition précaire et révocable à titre gracieux au profit du SDIS 05 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

The signature is written in black ink over a blue circular official stamp of the Municipality of Briançon. The stamp contains the text 'VILLE DE BRIANÇON' and a central emblem. The name 'Gérard FROMM' is printed in black below the signature.

TRANSMIS LE 04 JUIN 2012
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

CONVENTION de mise a disposition
DANS L'ENCEINTE
DU QUARTIER BERWICK A BRIANCON

PREAMBULE :

Cette convention a pour but de fixer les modalités pratiques de la mise à disposition au SDIS 05 des terrains et du bâtiment dit de « L'Ordinaire » dans l'enceinte du quartier Berwick.

ENTRE :

- Le Service départemental d'Incendie et de Secours des Hautes Alpes, représenté par son Président, Monsieur **Jean-Yves Dusserre**, habilité par délibération du.....

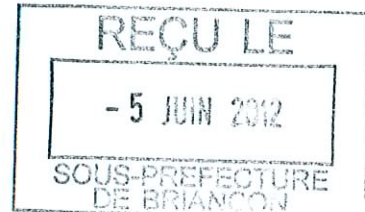
Ci-après dénommé "l'utilisateur"

Et

- La commune de Briançon, représentée par son Maire, Monsieur **Gérard Fromm**,

habilité par délibération duà exercer.

Ci-après dénommé "le propriétaire",



ARTICLE 1 – Objet

La Commune de Briançon met à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes Alpes l'enceinte du Quartier BERWICK à Briançon ainsi que les locaux ci attenants dit « l'ordinaire ».

ARTICLE 2 – La désignation dans les locaux

L'utilisation des locaux et terrains situés :

Quartier Berwick
Avenue du 159^{ème} RIA
05100 BRIANCON

S'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

ARTICLE 3 – Modalités d'exécution

L'utilisateur s'assurera que toutes les mesures seront prises depuis l'entrée située rue Général COLAUD afin d'interdire l'accès à l'enceinte durant leur présence et après leur départ. A chaque utilisation du terrain, l'utilisateur en informera les services techniques de la commune de BRIANCON.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'OCCUPATION

L'utilisateur réalisera les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité prévue (marquage des sols,)

ARTICLE 5 – ASSURANCES

Le propriétaire prendra à sa charge la souscription des assurances obligatoires notamment l'assurance multirisque du bâtiment.

L'utilisateur contractera, quant à lui, les assurances inhérentes à son activité.

ARTICLE 6 – CLAUSES FINANCIERES

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 7 – DUREE

La présente convention de mise à disposition prend effet à compter du 1er juin 2012. Elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable pour une durée identique à la durée initiale sans que cela puisse dépasser 4 ans.

ARTICLE 8 – RESILIATION, DENONCIATION

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans le cas du non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses.

ARTICLE 9 - LITIGES

En cas de différent entre les parties signataires de la présente convention, une procédure à l'amiable sera recherchée.

Sinon tout litige portant sur la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à BRIANCON, le

En 2 exemplaires originaux

Lu et approuvé,

Le propriétaire,
Le Maire de Briançon,

L'utilisateur,
Le Président du Conseil d'Administration
du S.D.I.S 05,
Président du Conseil Général,

Gérard Fromm

Jean-Yves Dusserre